



Heure de tenue des réunions du Conseil syndical

Par **Azuréen**, le **27/10/2020** à **17:50**

Bonjour,

Frûchement élu au Conseil syndical (6 membres), j'apprends par la bouche de son président que les réunions ont toujours lieu chez lui le lundi matin. Or, il s'avère que je travaille et que donc je ne pourrai jamais être présent. Il s'avère que seuls les conseillers à la retraite peuvent y assister. Est ce normal ? Dois-je démissionner ou existe t-il un texte de loi pouvant forcer le président à modifier l'heure (17h ou 18h) ?

PS : le responsable du Syndic assiste à ces réunions.

Par **Azuréen**, le **28/10/2020** à **07:48**

Merci beaucoup Yukiko.